

Les préjugés envers les personnes en situation de pauvreté au Québec

Portrait statistique à partir de l'*Enquête québécoise sur la perception de la pauvreté 2024*

RÉSUMÉ

L'*Enquête québécoise sur la perception de la pauvreté 2024* (EQPP 2024) est la première enquête réalisée au Québec qui mesure de façon quantitative les préjugés à l'égard de la pauvreté et des personnes en situation de pauvreté. Dans cette enquête, on innove également en examinant la pauvreté sous l'angle du niveau de revenu du ménage et de la perception de la suffisance de revenu.

Les origines de l'enquête

Pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, il faut mieux comprendre les préjugés envers les personnes en situation de pauvreté. En 2021, les travaux réalisés par le Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (CEPE) ont mis en lumière le manque d'indicateurs quantitatifs permettant de mesurer l'ampleur et l'évolution de ces préjugés à l'échelle de la population québécoise. En réponse à ce constat, la même année, le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) a confié à l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), le mandat de développer des mesures spécifiques à cet égard. Ces indicateurs, testés et validés dans le cadre d'une enquête pilote, ont permis l'élaboration de l'*Enquête québécoise sur la perception de la pauvreté 2024* (EQPP 2024).

Aspects méthodologiques

L'EQPP 2024 a été réalisée du 4 septembre 2024 au 15 janvier 2025 auprès de 6 358 personnes de 18 ans et plus vivant au Québec; le taux de réponse pondéré a été de 54 %. Toutes les estimations ont été pondérées pour pouvoir être inférées à l'ensemble de la population visée.

Les préjugés envers les personnes en situation de pauvreté : de quoi parle-t-on ?

Un préjugé peut être défini comme « [...] une idée enracinée dans les structures sociales exprimant un jugement négatif à l'endroit d'un groupe, d'une communauté ou d'une personne associée à ceux-ci » (CEPE 2021 p. 4).

Dans le cadre de l'EQPP 2024, les préjugés envers les personnes en situation de pauvreté sont analysés selon deux angles : les préjugés portés par la population générale et ceux vécus ou perçus par les personnes concernées. En premier lieu, on évalue les préjugés portés en mesurant l'adhésion aux préjugés, qui se manifeste par des croyances et des attitudes généralement négatives à l'égard de la pauvreté et des personnes en situation de pauvreté. En deuxième lieu, on analyse l'expérience des préjugés telle qu'elle est vécue ou perçue par les personnes en situation de pauvreté, notamment par l'entremise de comportements discriminatoires. Bien que subjectives, ces expériences entraînent des conséquences concrètes, comme l'exclusion sociale et l'autoexclusion.

Une mesure combinée de la pauvreté

La pauvreté est un concept complexe qui couvre une multitude d'expériences et de réalités. Dans l'EQPP 2024, deux mesures ont été utilisées pour identifier les personnes en situation de pauvreté : la mesure de faible revenu (MFR) et la perception de la suffisance de revenu du ménage pour subvenir aux besoins de base. L'objectif était de ne pas se limiter à une définition strictement financière.

D'ailleurs, les deux mesures ne sont pas totalement concordantes. L'analyse montre, entre autres, que :

- approximativement quatre personnes sur dix (39 %) vivent dans un ménage à faible revenu sans le percevoir comme tel ;
- près de la moitié des personnes (44 %) qui estiment que les revenus de leur ménage sont insuffisants vivent dans un ménage dont le niveau de revenu est au-dessus du seuil de la MFR.

La pauvreté ne peut être réduite à la situation financière des individus, car elle constitue également une expérience subjective. En combinant la MFR avec une mesure de la perception de suffisance des revenus du ménage pour répondre aux besoins de base, on obtient un indicateur nuancé à quatre catégories (figure 1), qui regroupe entre elles les personnes qui :

- **sont en situation de pauvreté et se perçoivent comme telles (19 %), c'est-à-dire qu'elles vivent dans un ménage dont le revenu est faible (selon la MFR) et perçu comme insuffisant ;**
- sont en situation de pauvreté sans se percevoir comme telles (12 %), c'est-à-dire qu'elles vivent dans un ménage à revenu faible, mais qui est perçu comme suffisant ;
- ne sont pas en situation de pauvreté, mais se perçoivent comme telles (15 %), ce qui veut dire qu'elles perçoivent le revenu de leur ménage comme insuffisant, mais disposent d'un revenu au-dessus du seuil de la MFR ;
- vivent dans un ménage où le revenu n'est ni faible selon la MFR, ni perçu comme insuffisant (54 %).

Figure 1

Indicateur de situation de pauvreté

	Revenu perçu comme insuffisant	Revenu perçu comme suffisant
Revenu faible selon la MFR	19 % En situation de pauvreté et se perçoit comme telle	12 % En situation de pauvreté, mais ne se perçoit pas comme telle
Revenu au-dessus du seuil de la MFR	15 % N'est pas en situation de pauvreté, mais se perçoit comme telle	54 % N'est pas en situation de pauvreté et ne se perçoit pas comme telle

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur la perception de la pauvreté*, 2024.

Dans les analyses portant spécifiquement sur la discrimination et les conséquences liées à la pauvreté, on s'est concentré sur les personnes de 18 ans qui sont en situation de pauvreté et qui se perçoivent comme telles.

L'ampleur des préjugés envers les personnes en situation de pauvreté

Dans l'EQPP 2024, les préjugés envers les personnes en situation de pauvreté ont été mesurés par le biais de questions relatives aux croyances de la population de 18 ans et plus quant aux causes de la pauvreté, ainsi qu'à ses attitudes envers les personnes pauvres. Les personnes devaient répondre aux questions à ce sujet selon leur conception de ce qu'est une personne *pauvre* ou en *situation de pauvreté*.

Quelle est la force de certaines croyances quant aux causes de la pauvreté ?

Il existe différents types de croyances à l'égard des causes de la pauvreté. Selon la recherche, les croyances les plus connues sont que :

- les individus en situation de pauvreté sont responsables de leur situation (la pauvreté serait causée par des facteurs individuels) ;
- ces personnes sont prises dans des structures sociales inégalitaires (elle serait causée par des facteurs structureaux) ;
- la pauvreté est causée par la malchance et par le hasard (elle serait causée par des facteurs liés au destin).

Dix énoncés inspirés de ces grandes catégories de facteurs et d'autres études sur le sujet ont été intégrés à l'EQPP 2024 (p. ex. les personnes sont pauvres car la richesse est répartie de manière inégale dans la société, parce qu'elles ont vécu des choses difficiles, parce qu'elles ne sont pas motivées à se sortir de la pauvreté en raison des montants de l'assistance sociale). Pour chaque énoncé, un niveau d'accord a été recueilli. Une analyse a permis de dégager trois types de croyance concordant avec la littérature. Pour chaque indicateur, un score a été calculé, puis catégorisé afin de distinguer les personnes croyant plutôt fortement ou fortement que la pauvreté est causée par ce type de facteur. Une personne peut adhérer plutôt fortement ou fortement à plus d'un type de croyance.

Les résultats montrent que :

- environ 38 % de la population de 18 ans et plus croient plutôt fortement ou fortement que la pauvreté est causée par **des facteurs structureaux**, cette proportion étant plus élevée, entre autres, parmi :
 - les personnes qui sont en situation de pauvreté et qui se perçoivent comme telles (52 % c. 35 % pour les autres) ;
 - les prestataires de l'assistance sociale (55 % c. 37 % pour les non-prestataires) ;
 - les personnes issues de minorités sexuelles ou de genre (55 % c. 37 % pour les autres).
- près de 33 % croient plutôt fortement ou fortement qu'elle est causée par **des facteurs individuels**, cette proportion étant plus élevée, entre autres, parmi :
 - les hommes (37 % c. 28 % pour les femmes) ;
 - les personnes issues de minorités visibles ou ethniques (38 % c. 31 % pour les autres).

- 28 % de la population croient plutôt fortement ou fortement que ce sont **des facteurs liés au destin** qui causent la pauvreté, cette proportion étant plus élevée, entre autres, parmi :
 - les prestataires de l'assistance sociale (38 % c. 28 % pour les non-prestataires) ;
 - les personnes issues d'une minorité sexuelle ou de genre (44 % c. 27 % pour les autres).

Les attitudes négatives envers les personnes en situation de pauvreté coexistent avec des attitudes positives

Dans l'EQPP 2024, on a aussi examiné l'adhésion ou non à certains jugements envers les personnes en situation de pauvreté en mesurant le niveau d'accord¹ avec certains énoncés inspirés d'autres études sur le sujet, notamment que les personnes en situation de pauvreté :

- devraient faire plus d'efforts pour s'en sortir (72 %) ;
- devraient faire plus d'efforts pour trouver du travail lorsqu'elles sont en santé (76 %) ;
- manquent de volonté pour améliorer leur situation (39 %) ;
- ne veulent pas s'en sortir (22 %) ;
- ne sont pas fiables pour prendre elles-mêmes des décisions sur leur vie (13 %).

D'autres énoncés, plus positifs, ont aussi été utilisés à des fins de mesure, dont :

- la plupart des personnes en situation de pauvreté ont une approche simple, mais honnête de la vie (73 %) ;
- elles sont généralement plus modestes (58 %) ;
- elles sont généralement plus amicales (51 %), et plus fortes et résilientes (53 %).

L'analyse a permis de dégager deux types d'attitudes à l'égard de ces personnes. Pour chacun, un score a été calculé, puis catégorisé afin de distinguer les personnes y adhérant plutôt fortement ou fortement des personnes dont ce n'était pas le cas. Comme pour les croyances à l'égard de la pauvreté, une personne peut adhérer plutôt fortement ou fortement à des attitudes négatives et positives.

Selon l'EQPP 2024, au Québec :

- environ 17 % des personnes de 18 ans et plus adhèrent fortement ou plutôt fortement à **des attitudes négatives liées à l'effort et à la responsabilité**, cette proportion étant plus importante, entre autres, chez les personnes :
 - qui croient plutôt fortement ou fortement que la pauvreté est causée par des facteurs individuels (40 % c. 6 % lorsque la croyance est faible ou modérée) ;
- près d'une personne de 18 ans et plus sur trois (31 %) entretient **des attitudes positives** fortes ou plutôt fortes à l'égard des personnes en situation de pauvreté, cette proportion étant plus élevée, notamment, chez :
 - celles qui croient plutôt fortement ou fortement que la pauvreté est causée par des facteurs structurels (43 % c. 24 % lorsque la croyance est faible ou modérée) ou propres au destin (41 % c. 27 % lorsque la croyance est faible ou modérée).

1. Le niveau d'accord à quatre catégories allait de « Tout à fait en désaccord » à « Tout à fait en accord ». Les résultats présentés regroupent les choix « Tout à fait en accord » et « Plutôt en accord ».

Faire l'expérience des préjugés : entre discrimination vécue et perceptions de discrimination

Dans l'EQPP 2024, on s'est intéressé à certaines situations de discrimination vécues, ainsi qu'à celles perçues en lien avec la situation financière par les personnes qui **sont en situation de pauvreté et qui se perçoivent comme telles**.

Des inégalités face aux situations de discrimination

Au cours des 12 mois précédant l'enquête, environ 28 % des personnes de 18 ans et plus qui sont en situation de pauvreté et qui se perçoivent comme telles ont vécu au moins une situation de discrimination parmi les suivantes :

- traitement injuste lors de ses démarches pour obtenir des prestations du gouvernement (10 %) ;
- refus pour un prêt bancaire sans raison valable (4,1 %) ;
- refus pour un emploi ou une promotion sans raison valable (10 %) ;
- découragement par un enseignant ou une enseignante ou un conseiller ou une conseillère de poursuivre des études sans raison valable (3,8 %*) ;
- traitement jugé dégradant lors d'une consultation avec un professionnel ou une professionnelle de la santé (11 %) ;
- refus pour un logement sans raison valable (5 %).

Soulignons que la proportion de personnes en situation de pauvreté et se percevant comme telles qui ont vécu au moins une discrimination est plus élevée parmi les prestataires de l'assistance sociale (36 %) que parmi les autres personnes (27 %).

Des discriminations perçues de façon répétée en raison de la situation financière

Au cours des 12 mois précédant l'enquête, environ 27 % des personnes de 18 ans et plus en situation de pauvreté et se percevant comme telles ont perçu au moins une situation de discrimination répétée en raison de leur situation financière, c'est-à-dire que pour cette raison, elles ont « parfois », ou encore « souvent ou toujours » eu l'impression :

- d'être évitées par les gens (12 % et 6 %) ;
- que les gens les jugeaient ou les méprisaient (14 % et 6 %) ;
- que les gens se comportaient comme s'ils pensaient qu'elles étaient malhonnêtes (9 % et 4,1 %) ;
- que leurs voisins et leur entourage leur rendaient la vie difficile (6 % et 3,1%*).

Cette proportion était plus élevée parmi les prestataires de l'assistance sociale que parmi les non-prestataires (54 % c. 22 %).

Conséquences de l'expérience des préjugés

Une anticipation de la réaction des autres face à la situation financière peut entraîner certains comportements d'évitement

Dans l'EQPP 2024, on s'est intéressé à certains comportements d'évitement. Les résultats montrent qu'au cours des 12 mois précédant l'enquête, en raison de la crainte de préjugés :

- environ 5 % des personnes de 18 ans et plus en situation de pauvreté et se percevant comme telles se sont empêchées d'obtenir un emploi ;
- près de 8 % se sont empêchées de s'inscrire à des cours ou à des formations ;
- 13 % ont évité de se rapprocher des autres ;
- 30 % ont évité de révéler aux autres leur situation financière.

Au total, ce sont près de 34 % des personnes de 18 ans et plus en situation de pauvreté et se percevant comme telles qui ont eu au moins un de ces comportements d'évitement, cette proportion s'élevant à 57 % pour les personnes qui étaient également prestataires de l'assistance sociale.

Les préjugés perçus par rapport à la situation financière affectent les relations sociales

Au cours des 12 mois précédant l'enquête, parmi les personnes en situation de pauvreté et se percevant comme telles, les préjugés perçus ont entraîné des répercussions importantes sur les relations sociales. Ainsi, certaines d'entre elles se sont « assez » ou « beaucoup » empêchées :

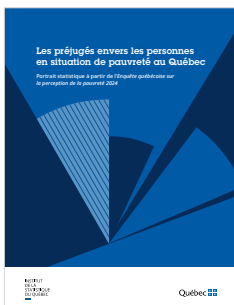
- de se lier d'amitié avec d'autres personnes (11 %) ;
- d'entretenir des relations avec les membres de leur famille (8 %) ;
- de s'engager dans une relation amoureuse (11 %) ;
- de s'impliquer dans leur communauté (10 %) ;
- de se sentir en confiance avec des professionnels et professionnelles de la santé (12 %).

Environ 24 % des personnes de 18 ans et plus en situation de pauvreté et se percevant comme telles ont vécu au moins une de ces répercussions sur leurs relations sociales, cette proportion étant de 43 % pour celles qui sont également prestataires de l'assistance sociale.

Enfin, les résultats de l'EQPP 2024 montrent qu'au cours de la même période, en raison de leur situation financière, approximativement 19 % des personnes en situation de pauvreté et se percevant comme telles se sont senties souvent ou toujours seules, et 20 % souvent ou toujours gênées. Ces proportions sont plus élevées chez les prestataires de l'assistance sociale (respectivement 33 % et 38 %) que chez les non-prestataires (respectivement 16 % et 17 %).

Pour en savoir plus

En complément des principaux résultats présentés dans ce document, le rapport *Les préjugés envers les personnes en situation de pauvreté au Québec. Portrait statistique à partir de l'Enquête québécoise sur la perception de la pauvreté 2024* comprend de nombreux résultats additionnels. Ceux-ci portent notamment sur des mesures complémentaires de la pauvreté, sur les croyances associées aux causes des inégalités socioéconomiques, ainsi que sur des analyses bivariées croisant les principaux indicateurs avec les caractéristiques sociodémographiques et socioéconomiques, et les conditions de vie de la population visée. On présente également dans le rapport des résultats sur les personnes en situation de pauvreté qui ne se perçoivent pas comme telles (autrement dit, dont le revenu du ménage est faible, mais perçu comme suffisant) et sur celles qui ne sont pas en situation de pauvreté, mais qui se perçoivent comme telles (autrement dit, dont le revenu du ménage n'est pas faible, mais perçu comme insuffisant).



► [Les préjugés envers les personnes en situation de pauvreté au Québec. Portrait statistique à partir de l'Enquête québécoise sur la perception de la pauvreté 2024](#)



► [Enquête québécoise sur la perception de la pauvreté 2024. Méthodologie de l'enquête](#)

Référence bibliographique

CENTRE D'ÉTUDE SUR LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION (2021). *Les préjugés : un obstacle majeur à la lutte contre la pauvreté. Avis pour en comprendre la nature, les sources, les effets, et pour développer des indicateurs de mesure*, [En ligne], Québec, Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion, Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, 39 p. [cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/emploi-solidarite-sociale/cepe/publications/RA_avis_prejuges_CEPE.pdf] (Consulté le 5 mars 2026).

Signes conventionnels

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

Notice bibliographique suggérée

GROLEAU, Amélie et Mégane BOUQUET (2026). *Les préjugés envers les personnes en situation de pauvreté au Québec. Portrait statistique à partir de l'Enquête québécoise sur la perception de la pauvreté 2024 - Résumé*, [En ligne], Québec, Institut de la statistique du Québec, 8 p. [statistique.quebec.ca/fr/fichier/prejuges-personnes-situation-pauvrete-2024-resume.pdf].

Ce document a été réalisé à l'Institut de la statistique du Québec par :
Direction des enquêtes et des indicateurs sociaux

Révision linguistique et édition :
Direction de la diffusion et des communications

Pour plus de renseignements :

Centre d'information et de documentation
Institut de la statistique du Québec
200, chemin Sainte-Foy, 3^e étage
Québec (Québec) G1R 5T4

Téléphone :
418 691-2401
1 800 463-4090 (Canada et États-Unis)

Courriel : cid@stat.gouv.qc.ca

Site Web : statistique.quebec.ca

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec
2^e trimestre 2026
ISBN 978-2-555-03904-9 (en ligne)

© Gouvernement du Québec
Institut de la statistique du Québec, 2026

Toute reproduction autre qu'à des fins de consultation personnelle est interdite sans l'autorisation du gouvernement du Québec.
statistique.quebec.ca/fr/institut/nous-joindre/droits-auteur-permission-reproduction